

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne</p>	<p>Délibération du conseil municipal du 29.09.2022 – 19h00.</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice : 18 Date de convocation : 23.09.2022 Présents : 16 Votants : 18</p>

Étaient présents :

Maire : Martine DAGUERRE

Adjoints au Maire : MARIE-CHRISTINE VATOV – STEVE BARROCAL – CHRISTINE KUKOLJ – ERIC HIMONET – VIRGINIE NSIMBA MASAMBA

Conseillers municipaux : DIDIER OEUVRARD - MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – FLORENCE FISCHER – SAIDA BOUARABA – LAURENT BERTRAND – HOCINE SI AHMED

Conseillers municipaux : ISABELLE THOMAS – JOSE LANUZA – FREDERIC NION

Absents excusés ayant donné pouvoir :

FREDERIC NION DONNE POUVOIR A JOSE LANUZA

FLORENCE FISCHER DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE

Absents excusés : /

ERIC HIMONET a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Hugo ROCH, Directeur général des services – fonctionnaire territorial titulaire est désigné secrétaire auxiliaire de séance.

Urbanisme

Rapporteur : Marie-Christine VATOV, Première adjointe au Maire.

NOTE DE SYNTHÈSE

Un contrat de relance et de transition écologique est actuellement en cours de rédaction et de négociation avec les municipalités membres de l'agglomération Marne et Gondoire ainsi que les services de l'Etat.

La commune a souhaité définir plusieurs orientations dans le cadre du CRTE pour ainsi pouvoir solliciter par la suite d'éventuelles subventions et informer les services territoriaux et préfectoraux des ambitions politiques de la ville.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20221003-5421-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2022

DELIBERATION

5 - DELIBERATION N° 2022-67 : Contrat de relance et de transition écologique – orientation

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de définir les orientations dans le cadre du CRTE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- **vote pour : UNANIMITE**

- **vote contre : /**

- **abstention : /**

- **VALIDE** les orientations définies dans les fiches annexes de la présente délibération concernant le contrat de relance et transition écologique

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille vingt-deux, le 29.09.2022

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Conches-sur-Gondoire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CONCHES SUR-GONDOIRE' around the perimeter and '76000' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a tree and a figure. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

*Acte certifié exécutoire (article L.2131-1 du CGCT) suite à sa transmission en Sous-Préfecture, le.....
Et sa publication/notification le*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification